

## INSTRUCTIONS DE MISE À JOUR

DOCUMENT MODIFIÉ
Manuel d'évaluation de la capacité portante des ponts acier-bois Édition mars 2014

Date : 2017-03
----------------

Version : Révision 1
----------------------

Veillez trouver ci-joint les plus récentes modifications apportées au manuel. Bien vouloir retirer les pages actuelles et les remplacer par les pages révisées.

SECTION	RETIRER Page	AJOUTER Page	REMARQUES
<b>Chapitre 1 Introduction</b>			
	Table des matières	Table des matières	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	1 et 2	<p><b>Section 1.1</b></p> <p>Modification du nom du Ministère.</p> <p>Retrait des mots « des transports du Québec ».</p> <p>Retrait de -06 dans CAN/CSA-S6-06.</p> <p>Modification de l'appellation du « Manuel d'évaluation de la capacité portante des ponts ».</p> <p><b>Section 1.2</b></p> <p>Retrait des mots « des transports du Québec ».</p> <p>Ajout d'un paragraphe sur les exigences des évaluateurs.</p> <p>2-1</p> <p>Ajout de précisions sur les fréquences des évaluations de la capacité portante des ponts acier-bois (Info-structures n° A2015-05).</p> <p><b>Section 1.5.1</b></p> <p>Retrait de -06 dans CAN/CSA-S6-06.</p> <p><b>Section 1.5.5</b></p> <p>Figure 1.4-1, modification du nom du formulaire F104.15.</p>
	3 et 4	3 et 4	
	5 et 6	5 et 6	

SECTION	RETIRER Page	AJOUTER Page	REMARQUES
<b>Chapitre 3 Critères de base</b>			
	3 et 4	3 et 4	<b>Section 3.3.1</b> Retrait du premier paragraphe.
	11 et 12	11 et 12	<b>Section 3.7</b> Tableau 3.7-1, correction du signe >.
<b>Chapitre 4 Théorie des zones de sensibilité</b>			
	5 et 6	5 et 6	<b>Section 4.6</b> Retrait de l'acronyme MTQ par le mot Ministère.
<b>Chapitre 5 Inspection d'évaluation</b>			
	3 et 4	3 et 4	<b>Section 5.4</b> Retrait des mots « des transports du Québec ».
<b>Chapitre 6 Traitement des données</b>			
	9 et 10	9 et 10	<b>Section 6.5</b> Modification d'une phrase dans le dernier paragraphe de la section 6.5.
	27 et 28	27 et 28	<b>Section 6.8</b> Modification du 2 <sup>e</sup> paragraphe.
<b>Chapitre 7 Analyse globale de la structure</b>			
	1 et 2	1 et 2	<b>Section 7.2</b> Retrait des mots « des transports du Québec ».  Modification d'un nombre de poutres (trois au lieu de deux).  Modification du dernier paragraphe.
	5 et 6	5 et 6	<b>Section 7.3.4</b> Modification du 3 <sup>e</sup> paragraphe.

Responsable du document : Bruno Charron, ing.